



La lettre aux Châtillonnais

www.gouriet.com

Une bonne année à tous

Je souhaite à tous les Châtillonnais et à leur famille une très bonne année 2009, avec un peu de retard. Que chacun profite des plaisirs de la vie, petits et grands, malgré un contexte extrêmement morose et une année qui s'annonce difficile pour beaucoup d'entre nous.

Des lois liberticides

La majorité UMP de notre parlement, y compris notre député-maire, a voté (ou va voter) en ce début d'année plusieurs lois qui font froid dans le dos et qui marquent une régression importante dans les valeurs fondamentales de la République.

- ❖ **La mise sous contrôle de l'audiovisuel public** : Le président de France Télévisions sera désormais nommé et révoqué par le Président de la République.
- ❖ **Le contrôle du temps de parole de l'opposition et la restriction du droit d'amendement** : Le droit d'amendement est le seul outil dont l'opposition dispose pour chercher à améliorer les textes et à les corriger autant que faire se peut. En s'attaquant aux règles mêmes du jeu démocratique, la loi votée par la majorité UMP s'est attaquée aux fondements mêmes de notre démocratie.
- ❖ **Suppression du juge d'instruction** : C'est le parquet (donc le gouvernement) qui choisira qui poursuivre et comment.
- ❖ **Casse des Services Publics** : réductions d'effectifs dans l'Éducation Nationale et l'Hôpital Public (-20 000 postes). Privatisation de La Poste. Réforme du collège et du lycée.
- ❖ **Remise en cause des acquis sociaux** : travail le dimanche, retraite à 70 ans.

Un plan de relance gouvernemental inefficace

Les uns après les autres, les chiffres tombent, et, alors que plus personne aujourd'hui ne croit aux vertus du premier plan de relance français, trop faible, trop déséquilibré, trop anachronique. La morosité cède le pas à l'angoisse, nous l'avons bien vu avec l'immense manifestation du 29 janvier.

Face à la crise, tout le pays devrait travailler de concert, se relever les manches, mais nous avons en France un gouvernement et une majorité UMP crispés, autistes, qui cherchent l'affrontement.

La relance par les investissements aurait du se doubler d'une relance par la consommation et le soutien du pouvoir d'achat des ménages, comme le propose le parti socialiste au niveau national. C'est aussi ce que je propose, avec le groupe socialiste, au conseil général : un plan de relance qui permette d'afficher notre solidarité avec tous les Altoséquanais, par exemple en subventionnant la carte Imagin'R, en diminuant les prix des cantines dans les collèges, en augmentant les subventions pour les associations caritatives. Mais aussi un plan de relance en investissant massivement pour la croissance verte, par exemple en créant un grand programme lié aux énergies solaires ou en lançant un grand plan de réhabilitation des bâtiments pour diminuer leur consommation en énergie.

Dans les pages intérieures de ce numéro, je reviens longuement sur le rapport de la Mission Interministérielle sur le Logement Social concernant Châtillon Habitat.

Martine GOURIET
Votre Conseillère Générale.

L'affiche de Martine Gouriet disparaît des panneaux municipaux

Le maire, poursuivant la politique nationale qui consiste à museler l'opposition, a brusquement décidé également à Châtillon de faire disparaître l'affiche de Martine Gouriet des panneaux municipaux. De plus, une nouvelle affiche est apparue, sur laquelle, au mépris du droit le plus élémentaire à l'image, nous n'avons pas donné notre accord.

"Je demande le maintien de mon affiche de conseillère générale, le retrait de l'affiche avec tous les élus pour la remplacer par une affiche que nous aurons validée."

Permanences de Martine Gouriet

Martine Gouriet tient une permanence en mairie les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois, de 10 heures à 11 h 30.

Voici donc les dates de ses prochaines permanences, qui sont maintenant réduites à la taille d'un timbre poste sur les panneaux municipaux...

Prochains rendez-vous :

- Samedi 21 février de 10 h à 11 h 30.
- Samedi 7 mars de 10 h à 11 h 30.
- Samedi 21 mars de 10 h à 11 h 30.

Opacité à l'office HLM

J'ai enfin pu obtenir une copie du rapport de La Mission Interministérielle du Logement Social sur l'office HLM de Châtillon et je vous en donne aujourd'hui les grands éléments. L'intégralité du document est disponible sur mon blog. Certains passages dans le document qui m'a été transmis ont été masqués par l'administration, car il comporte des informations relatives à des personnes physiques qui sont mises en cause.



À l'origine de ce rapport, le renvoi par le maire, en novembre 2006, de la directrice de l'office, sur laquelle il fait reposer toutes les turpitudes de l'office. Elle est depuis en appel contre cette décision.

J'avais dénoncé, à l'époque, de nombreuses défaillances dans les marchés publics et notamment un marché passé de manière illégale avec le propre beau-frère du maire.

Le rapport de la MILOS confirme mes dires et met en lumière de très nombreuses irrégularités tant dans la gestion que, plus grave encore, dans l'attribution des logements.

Opacité des modes de fonctionnement :

Selon la MILOS, le maire, Président de l'OPHLM intervient très directement dans la gestion en étant omniprésent. Il ne peut donc, ni se dédouaner des difficultés et problèmes de l'office depuis 2004, ni rejeter toutes les fautes de gestion sur sa directrice.

« Depuis 2004-2005, suite à de nombreuses difficultés touchant l'office, le président s'investit directement dans la gestion de Châtillon Habitat, en visant personnellement la plupart des décisions et en organisant régulièrement des réunions avec des cadres pour se tenir informé des affaires en cours. »

Opacité des marchés publics :

Le Code des marchés publics n'est pas respecté, la Commission d'Appel d'Offres n'est pas convoquée, les marchés sont attribués sans critères objectifs ni procédures transparentes. Ceci est pourtant, comme le souligne la MILOS, directement sous la responsabilité du président.

« La commission d'appel d'offres (article 22 du Code des marchés publics) est constituée de deux à quatre membres du conseil d'administration et présidée par le président

ou son représentant, elle n'est pas placée sous la responsabilité du directeur. Il est rappelé que le directeur d'un office n'a pas de pouvoir de décision propre (...) Le président et le conseil d'administration ne peuvent donc s'exonérer de leurs responsabilités ».

La MILOS a notamment confirmé ce que j'avais révélé, à savoir un marché confié au beau-frère du maire. Cette affaire fait aujourd'hui l'objet d'une enquête préliminaire ordonnée par le Procureur de la République de Nanterre.

Opacité des attributions de logements par la commission d'attribution :

L'office attribue actuellement 60 logements par an pour plus de 1 000 demandes, dans des conditions particulièrement opaques et sans aucun contrôle effectué par le conseil d'administration.

Aucun critère fixe et transparent d'attribution des logements n'est posé et a fortiori respecté.

« La Commission d'Attribution des Logements (CAL) ne rend pas compte de manière étayée de son activité au conseil d'administration : seul un bilan quantitatif, très général, des attributions concernant l'année 2005 a pu être relevé lors des lectures des comptes rendus. Cela est d'autant plus regrettable que le contrôle n'a pas permis de déceler l'existence d'un document dessinant une stratégie collégialement adoptée en matière d'attribution ».

Mes propositions pour l'office de Châtillon

• **Transparence dans les attributions de logement :**

La commission d'attribution doit être ouverte à tous les acteurs concernés, y compris toutes les associations de locataires et élus de l'opposition. Une charte fixant les critères d'attribution de ces logements doit être rédigée et publiée, afin de mettre fin aux pratiques dénoncées par la MILOS.

• **Transparence dans la gestion des marchés publics :**

L'argent public ne doit pas être gaspillé, toutes les procédures doivent être rigoureusement suivies.

• **Stratégie d'expansion :**

L'achat d'immeubles neufs ou à réhabiliter doit être envisagé, en tenant compte des contraintes financières. Il n'est pas normal que le nombre de logements de l'office n'ait pas bougé depuis plus de 10 ans ! Le cas des immeubles Icade est à examiner tout particulièrement puisque Icade a annoncé vouloir se séparer de son parc social.

• **Bilans énergétiques :**

Il est important d'évaluer la consommation d'énergie des immeubles et d'effectuer un plan de réduction des charges en conséquence.

• **Des logements réservés :**

Des logements doivent être réservés pour les femmes victimes de violences conjugales ainsi que des appartements thérapeutiques.

de Châtillon...

La MILOS a ainsi découvert des dossiers d'attribution de logements sans les avis d'imposition, ne permettant ainsi pas de contrôler les revenus des bénéficiaires et même l'attribution d'un logement avant la réunion de la commission d'attribution.

Cette situation est d'autant plus grave qu'aucun conseiller municipal de l'opposition n'est membre de "Châtillon Habitat" et ni même présent lors de la Commission d'Attribution des Logements (contrairement à ce qui se fait dans d'autres villes voisines, comme à Clamart).

Tout un chacun sait que, lors de la demande de logements, les avis d'imposition sont nécessaires. Certains ont donc le privilège de passer par d'autres chemins...

Opacité des recrutements :

Le maire, Président de "Châtillon habitat" a recruté une personne en qualité de responsable technique sur un contrat de collaborateur de cabinet, à un niveau de salaire extrêmement élevé pour ce poste, avec des avantages accordés illégalement (voiture de fonction, carburant payé par l'office HLM...).

Une situation financière très fragile et de nombreuses irrégularités comptables :

La MILOS constate un montant particulièrement élevé des impayés locatifs et l'absence de procédures de recouvrement efficaces et rapides, de telle sorte que, pour l'office, la situation financière est extrêmement fragile, ce qui minimise ses facultés d'investissement. Pour les locataires, cela implique que ceux qui paient subissent la charge financière des impayés et que ceux qui ne paient pas se retrouvent dans une situation dramatique,

puisqu'ils cumulent d'énormes retards, que l'on sait devenir irrémédiables. Une intervention en amont permettrait, dans la plupart des cas, de résoudre les problèmes et de mettre en place des solutions de financement.

« L'organisme doit poursuivre l'amélioration de la tenue de sa comptabilité afin d'en donner une image fiable. La situation financière est fragile avec une forte progression des impayés sur la période contrôlée et une rentabilité très faible malgré des coûts de gestion modérés ».

Absence de stratégie de développement du parc :

« L'office n'a pas produit d'offre nouvelle (construction neuve / acquisition-amélioration) depuis 1998 ; au contraire, son patrimoine a diminué de 0,8 % depuis le dernier contrôle de la MILOS, suite à des ventes (...) l'office pourrait faire l'objet d'une dissolution prévue à l'article 423-1 du CCH ».

Cela est d'autant plus déplorable que le pourcentage de logements sociaux à Châtillon diminue de manière régulière chaque année. Le pourcentage de logements sociaux était seulement de 20,3 % en 2008 et il risque de passer en dessous du seuil des 20 % très rapidement si la politique menée par le maire de Châtillon continue de la sorte.

« L'offre nouvelle, faute d'une stratégie de développement du parc et d'une capacité à le porter reste le point faible de l'organisme ».

Seuls l'entretien du parc existant et la gestion des relations de proximité entre locataires et l'office sont mis en avant par la MILOS, qui condamne fermement tous les dysfonctionnements et toutes les anomalies de la gestion du maire de Châtillon.



Votre avis m'intéresse

Vous n'êtes pas d'accord, vous vous posez des questions, vous avez des suggestions à me faire...

Venez mettre des commentaires sur le blog

Merci de retourner ce coupon à Martine Gouriet : BP 39 - 92320 Châtillon

Vous pouvez aussi me joindre par mail : martine@gouriet.org ou sur notre blog : <http://www.gouriet.com>

Un atelier participatif pour le Cœur-de-Ville

Plus de 80 personnes ont assisté le 29 janvier à l'atelier participatif sur le cœur de ville organisé par l'association "Châtillon pour Tous", son président Patrick Leprêtre et ses élus municipaux, Christiane Gourdin et Alain Fabart. En effet, le réaménagement du centre ville de Châtillon fait l'objet d'un projet revisité année après année par la majorité, sans aucune concertation avec la population. Nous avons demandé en vain au maire, plusieurs fois, la mise en place d'une commission extra-municipale de concertation. Las... Il n'a jamais dit non, mais jamais dit oui non plus et nous attendons toujours.

L'atelier participatif a montré que les habitants de Châtillon avaient leur mot à dire et de nombreuses idées sur l'aménagement de leur ville et tout ce qui va avec : cadre de vie, logement, équipements publics, transports, périmètre du centre ville, commerces... Il y avait d'ailleurs dans l'assistance, et je m'en réjouis, de nombreux Châtillonnais dont nous connaissons les sympathies politiques et dont nous savons qu'ils ne votent pas à gauche, **preuve s'il en était de ce réel besoin de concertation qu'expriment les Châtillonnais** et auquel se refuse le maire, préférant de loin le secret de son bureau.

Je pense, et j'ai toujours fortement affirmé, notamment lors des campagnes présidentielles et municipales, que la démocratie participative n'est pas un vain mot **et que c'est tous ensemble, avec les idées des uns et des autres, que nous réussirons à avancer collectivement.** Je me réjouis donc du succès de cet atelier et je vous donne rendez vous sur le blog de "Châtillon pour tous" (www.chatillonpourtous.net), pour déposer vos questions et suggestions sur ce sujet important d'aménagement de notre ville.

Notre intention n'est pas de nous prononcer « pour ou contre tel projet » mais d'abord de répondre à la question « quels besoins essentiels satisfaire dans une politique urbaine de réel développement durable ? », c'est-à-dire de « développement susceptible de durer parce que supportable par la planète, l'humanité et nos concitoyens ».

Temps forts

• Prochain rendez-vous de l'atelier "Cœur-de-Ville" : salle Gabriel Péri le 10 mars 20h30.

La proposition municipale

Thermographie aérienne de la ville

Nous proposons d'aider les habitants de Châtillon à mieux isoler leur logement de façon à faire baisser les montants de leurs factures d'énergie (fuel, électricité, gaz) et d'eau notamment en leur permettant d'identifier les sources de perte de chaleur et de surconsommation de leur habitation. Pour cela, il existe ce que l'on appelle la thermographie.

Concrètement...

Concrètement, une société spécialisée survole en hélicoptère l'ensemble du territoire de la commune pour en prendre des photographies à infrarouge. L'opération se déroule le matin, en période de chauffage, entre 6 heures et 9 heures, moment de la journée où les consommations d'énergies sont au maximum. Ces photos sont ensuite développées puis présentées à la population dans un lieu public. Les habitants peuvent ainsi directement identifier, grâce à un système de couleurs, les sources de perte de chaleur et de surconsommation de leur habitation.

L'Ademe

L'Ademe (ou une organisation d'information sur les énergies du même type) établit avec la Mairie les fiches techniques qui serviront

ensuite aux habitants concernés pour solliciter auprès des banques les prêts à taux préférentiel nécessaires pour effectuer chez eux les travaux **permettant de supprimer ces consommations d'énergies et d'eau superflues.**

En France, 140 villes ont à ce jour décidé de procéder à une thermographie en 2009, dont la ville de Paris.

Pour Châtillon, une telle opération pourrait au final coûter à la commune aux alentours de 25 000 euros après subventions.

Le maire a dit que c'était une bonne idée et qu'il réfléchirait. Espérons que la réflexion ne sera pas trop longue et l'issue favorable !



Thermographie aérienne d'une ville.

Contre l'augmentation de 3 % du prix des cantines scolaires

Lors du conseil municipal qui s'est tenu le 17 décembre, **le maire et son équipe municipale ont proposé une augmentation uniforme de 3 % des tarifs de restauration scolaire/centres de loisirs.** Nous nous sommes opposés à cette augmentation.



En effet, d'une part l'inflation est actuellement de 1,6 % comme l'INSEE l'a récemment annoncé, et d'autre part, dans le contexte de crise actuel, les familles ont du mal à joindre les 2 bouts. La commune, au lieu d'augmenter ses tarifs, devrait tout au contraire aider et soutenir au maximum le pouvoir d'achat des familles. Conscients que la commune doit pouvoir équilibrer son budget, nous avons proposé que l'augmentation soit limitée à 2 %. Nous déplorons que cette proposition constructive ait été repoussée et que la majorité municipale, se fondant sur un chiffre de l'inflation erroné, ait choisi de maintenir une augmentation de 3 % **des tarifs, qui pénalisera le pouvoir d'achat des familles. Ces familles, dans le contexte de crise actuel, n'ont vraiment pas besoin de cette augmentation supplémentaire !**

Consultez le blog, <http://www.gouriet.com>

